

2812609^{Le}

24 FEV. 2022

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Affaire suivie par Monsieur FERIAUX
Tél. 01.43.86.38.65
Réf : MM/GB/XF
Référence cadastrale : AS 221

M. MARTINEZ Arnaud
60, Rue Jean Jaurès
94502 Champigny Sur Marne Cedex

LETTRE Simple + A.R.

Objet : Notification de l'Arrêté Municipal N° 2022-A-16 et N° 2022-A-17

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier les arrêtés municipaux suivant, concernant la mise en sécurité, procédure d'urgence et l'interdiction temporaire à l'utilisation et l'habitation de l'immeuble située au sis 1 Avenue de MELUN à Villeneuve-Saint-Georges (94190), dont une affaire vous concerne :

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉCLARATION DE MISE EN SÉCURITÉ PROCEDURE D'URGENCE - ARTICLES L. 511-19 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION SUR LE BATIMENT SITUE AU 1 AVENUE DE MELUN À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) – PARCELLE CADASTRALE AS 221

ET

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE À L'UTILISATION ET L'HABITATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU SIS 1, AVENUE DE MELUN À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) – PARCELLE CADASTRALE AS 221

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples informations.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire
Le Maire
Par délégation
en charge du logement
et de l'urbanisme.
Kati CABILLIC
Philippe Gaudin

Le 24 FEV. 2022

M. MARTINEZ Arnaud
60, Rue Jean Jaurès
94502 Champigny Sur Marne Cedex

Direction de l'Aménagement et de l'Environnement

Service Communal d'Hygiène et de Santé

Affaire suivie par Monsieur FERIAUX
Tél. 01.43.86.38.65
Réf : MM/GB/XF
Référence cadastrale : AS 221

LETTRE Simple + A.R.

Objet : Notification de l'Arrêté Municipal N° 2022-A-16 et N° 2022-A-17

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier les arrêtés municipaux suivant, concernant la mise en sécurité, procédure d'urgence et l'interdiction temporaire à l'utilisation et l'habitation de l'immeuble située au sis 1 Avenue de MELUN à Villeneuve-Saint-Georges (94190), dont une affaire vous concerne :

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉCLARATION DE MISE EN SÉCURITÉ PROCEDURE D'URGENCE - ARTICLES L. 511-19 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION SUR LE BATIMENT SITUÉ AU 1 AVENUE DE MELUN À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) — PARCELLE CADASTRALE AS 221

ET

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE À L'UTILISATION ET L'HABITATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU SIS 1, AVENUE DE MELUN À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) – PARCELLE CADASTRALE AS 221

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples informations.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire
Le Maire
Kati CABILLIC
Philippe Gaudin
Maire délégué
chargé du logement
de l'urbanisme.

